

Championnat Vétérán par équipes

Saison 2023 / 2024 Phase 2

En 2^{ème} phase, les poules sont établies selon le classement de chaque équipe à la fin de la 1^{ère} phase. 20 équipes sont engagées.

Le vainqueur de la poule « élite » sera champion du Morbihan par équipes vétérans.

INFOS CLUBS :

- *Ploemeur 56 TT reçoit le mercredi uniquement.*
- *Pontivy- Saint Thuriau-Malguénac TT reçoit rue des lavandières à SAINT THURIAU.*
- *Le SENE TT joue dans la salle de GOLFE TT 56 en même temps que GOLFE TT 56.*
- *L'Entente LORIENT TT reçoit le mercredi uniquement salle de KERSABIEC.*
- *MUZILLAC TT reçoit le mercredi uniquement salle Clos des moines rue Docteur Calmette MUZILLAC*
- *CTT VANNES MENIMUR reçoit le mercredi uniquement salle Richemont rue de la salle d'asile VANNES*
- *PSG TT reçoit le mercredi uniquement*

Poule 1

- 1 GOLFE TT 56 3
- 2 FLEP PORT LOUIS 1
- 3 SENE TT 1
- 4 CTT VANNES MENIMUR 1
- 5 CTT VANNES MENIMUR 3
- 6 BRANDERION TT 1

Poule 2

- 1 GOLFE TT 56 2
- 2 FL LANESTER 1
- 3 FC ST RAOUL 1
- 4 CTT VANNES MENIMUR 2
- 5 ENTENTE LORIENT TT 1
- 6 PONT SCORFF/ GESTEL TT 1
- 7 BRANDERION TT 2

Poule 3

- 1 GOLFE TT 56 1
- 2 MUZILLAC TT 1
- 3 FOLCLO 1
- 4 PONTIVY/ST THURIAU/MALGUENAC TT
- 5 PLOEMEUR 56 TT 1
- 6 BO QUESTEMBERT 1
- 7 FLEP PORT LOUIS 2

Dates phase 2 : J13 le 20 février, J14 le 12 mars, J15 le 26 mars, J16 le 09 avril, J17 le 07 mai, J18 le 21 mai, J19 le 04 juin.

Important : les rencontres de la 2^{ème} phase devront être terminées pour **le 07 JUIN 2024 dernier délai** : il n'y aura pas de report accepté après cette date.

Date et heure : le Comité préconise le mardi soir 20h30. Les clubs ont la possibilité d'avancer librement l'horaire des rencontres sous réserves d'accord préalable de l'équipe adverse. Toutefois, plusieurs clubs ayant la disponibilité exclusive de leur salle un autre jour de la semaine tel qu'indiqué plus haut, l'association visiteuse se devra se conformer à ce jour. **Pour toutes modifications de date soit pour avancer ou reculer la rencontre d'une semaine, il est demandé l'accord préalable de l'association adverse et du responsable de la Commission Vétérans** (Titre II- Art 116 des règlements sportifs).

Pour toute demande d'information s'adresser à Patrick EVENO
Responsable Commission Vétérans

Mail : veteran.cd56tt@homail.com

Portable : 06 85 21 59 79